



District Côte d'Opale

APPEL À CANDIDATURES

Cahier des charges

**CHALLENGES CÔTE
D'OPALE U13 ET U11**

SAMEDI 14 JUIN 2025

***(OUVERT À TOUS LES CLUBS DU DISTRICT S'ILS REMPLISSENT LES CONDITIONS DÉCRITES
DANS CE CAHIER DES CHARGES)***



CHALLENGES COTE D'OPALE U13 et U11

A) Obligation du club organisateur des finales :

1. Incontournable :

- Participation aux assemblées générales de la saison
- Comportement du club à l'esprit sportif en matière de respect des instances et des règles disciplinaires et d'éthique
- Ne pas avoir de compte financier déficitaire au sein du District.

2. Terrains :

- Avoir 2 terrains à 11 (4 terrains FER)
- Les terrains doivent être clôturés
- Avoir au minimum 4 vestiaires avec douches pour les équipes
- Avoir un vestiaire pour les arbitres avec douches
- Avoir un local pour les délégués
- Les buvettes serviront les boissons dans des gobelets, les bouteilles en verre ou les boîtes en fer sont interdites dans le stade.

B) Documents à fournir le jour de la visite

- Accord de la municipalité pour l'utilisation du stade le jour des finales
- Copie de l'AOP (Avis d'Ouverture au Public)
- Une liste des personnes identifiées du club.

C) Jour des finales

- Le jour des finales, le club organisateur est sous l'autorité du représentant du District désigné
- Une trousse à pharmacie équipée et une civière doivent être mises à disposition au bord du terrain
- Le club doit prévoir une sonorisation
- Le club doit prévoir une table à proximité des terrains pour la remise des coupes
- Le club doit prévoir du personnel pour l'accueil et l'orientation des équipes et des officiels
- Le club doit prévoir des bouteilles d'eau avant, pendant et après les matchs pour les équipes et les arbitres
- Liberté est donnée au club organisateur de donner aux équipes finalistes une boisson et un sandwich.

D) Dotation au club organisateur

- Un ballon offert par le District
- Ouverture de buvettes dans les dispositions réglementaires et légales
- Possibilité d'organiser une tombola.

Pour le District

- Visite des installations avec la rédaction d'un rapport un mois avant la date des finales
- Désigner un responsable site
- Désignation des arbitres et des délégués
- Organisation de la remise des coupes et des récompenses
- Prise de décision d'urgence
- Indemnisation des officiels.